

Les missions d'intérêt général



Immeuble Austerlitz, Caisse des dépôts - Paris

- 16 La Caisse des dépôts gestionnaire de fonds requérant une protection particulière
- 16 L'activité bancaire réglementée
- 19 La gestion sous mandat de caisses et de fonds de retraite publics
- 20 La gestion financière des fonds d'épargne réglementés
- 23 La Caisse des dépôts prêteur public
- 23 Les prêts au logement social et à la politique de la ville
- 25 Les prêts hors habitat-ville
- 26 La Caisse des dépôts investisseur d'intérêt général de long terme
- 26 Le développement des PME et de l'innovation
- 29 L'accompagnement du renouvellement urbain
- 30 L'appui au développement des territoires
- 31 L'accompagnement du développement numérique des territoires
- 32 Le financement des très petites entreprises et de l'économie sociale

La vocation première de la Caisse des dépôts est de gérer en toute sécurité des fonds privés dont l'Etat lui confie la gestion par mandat : des fonds réglementés tels que les consignations ou les fonds déposés par les particuliers chez leurs notaires, des caisses et fonds de retraite publics, ainsi que des fonds d'épargne sur livrets d'épargne exonérés d'impôts collectés par l'ensemble des réseaux bancaires. L'année 2002 aura été pour ces gestions, qui constituent le socle des missions publiques de la Caisse des dépôts, une année de croissance : l'encours moyen annuel des dépôts relevant de l'activité bancaire réglementée a augmenté de 4 %, pour s'établir à 33,5 Md€ ; les cotisations encaissées par les régimes

de retraite gérés sont passées de 12,3 Md€ en 2001 à 13,4 Md€, tandis que les prestations versées ont atteint 12,2 Md€ contre 11,4 Md€ en 2001. Enfin, l'encours des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts s'élevait en fin d'année à 209 Md€, en progression de plus de 5 %.



La Caisse des dépôts gestionnaire de fonds requérant une protection particulière

L'activité bancaire réglementée

L'année 2002 a été marquée par le niveau élevé des dépôts, dont l'encours moyen annuel s'est établi à 33,5 Md€, contre 32,3 Md€ en 2001, soit une progression de 4 %. Celle-ci est principalement liée à la bonne tenue des dépôts des professions juridiques (+0,7 Md€) et des institutionnels d'intérêt général (+1 Md€) ayant permis de compenser la diminution des encours de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS) (-0,7 Md€). Dans ce contexte favorable, la Caisse des

dépôts a poursuivi sa politique de modernisation de son offre de produits financiers et de services de banque de dépôts, de la gestion des liquidités au traitement des flux de moyens de paiement de masse.

Des produits et services aux meilleurs standards de la place

La Caisse des dépôts doit garantir, outre la sécurité des fonds qui lui sont confiés, des prestations aux meilleurs standards bancaires. Aussi, la démarche qualité et

le développement des nouvelles technologies constituent-ils les deux axes prioritaires de l'action de la Caisse des dépôts. Elle a ainsi obtenu début 2002, pour son centre d'échanges clientèle, la confirmation de la certification sous la norme ISO 9001 version 2000 de l'Association Française d'Assurance Qualité (AFAQ). Cette démarche de certification est en cours d'extension à sa filière moyens de paiements internationaux.

Participant direct au Système Interbancaire de Télécompensation (SIT), la Caisse des

Encours moyens annuels des dépôts (en Md€)

| | 2002 | 2001 | % Evolution |
|--|-------------|-------------|--------------|
| Professions juridiques | 22,8 | 22,1 | + 3 % |
| Consignations | 2,5 | 2,3 | + 9 % |
| Institutionnels d'intérêt général (hors ACOSS) | 5,3 | 4,3 | + 23 % |
| ACOSS | 2,7 | 3,4 | - 21 % |
| Autres | 0,2 | 0,2 | - |
| TOTAL | 33,5 | 32,3 | + 4 % |



Hôtel de Pomereu, Caisse des dépôts - Paris

dépôts a traité en 2002 près de 185 millions d'opérations, soit 6,5 % des flux traités par le SIT en 2002.

Elle a également poursuivi l'enrichissement des fonctionnalités de sa banque en ligne, CDC. Net, avec le passage au temps réel et la mise à disposition de transactions de souscription-rachat d'OPCVM.

L'année 2002 a, par ailleurs, été consacrée à la montée en charge de l'Echange Image Chèque (EIC), système de dématérialisation des échanges de chèques entre établissements bancaires. Depuis la fermeture de la Chambre de Compensation des Banquiers de Paris (CCBP), tous les échanges de chèques avec les banques de la place se font sur l'EIC.

Un partenariat actif avec le réseau du Trésor public

Les dépôts sont recueillis à Paris au siège de la Caisse des dépôts, et en région par l'intermédiaire du réseau du Trésor public, qui agit en qualité de préposé de l'institu-

tion. Dans le cadre de la convention signée le 15 juin 2001 avec la direction générale de la Comptabilité publique, qui définit les modalités du partenariat entre la Caisse des dépôts et le Trésor public, des chantiers communs importants ont été ouverts en 2002, dont celui de la responsabilité et du contrôle interne.

La protection des fonds de tiers des professions juridiques

La Caisse des dépôts est, depuis le décret 2000-1156 du 30 novembre 2000, le seul établissement autorisé à recueillir et assurer la protection des dépôts de fonds de tiers des notaires.

De même, la loi lui a donné mission de gérer les sommes reçues par les administrateurs et mandataires judiciaires (AJMJ), afin d'assurer la sécurité des fonds des entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire. Le rôle particulier de la Caisse des dépôts vis-à-vis de ces professionnels a été renforcé par la loi 2003-07

du 3 janvier 2003 modifiant le code de commerce. Cette loi a confié à la Caisse des dépôts la gestion d'un fonds nouvellement créé et destiné à indemniser les mandataires judiciaires, sur décision du tribunal, pour le traitement des dossiers impécunieux qui leur sont confiés.

La progression des dépôts des professions juridiques est liée, d'une part, à la bonne tenue des dépôts des notaires (15 Md€ d'encours contre 14,4 Md€ en 2001), et, d'autre part, à la stabilisation à 7,5 Md€ des dépôts des AJMJ, marquant ainsi un arrêt à la baisse régulière de ces dépôts observée depuis plusieurs années.

Les relations de partenariat avec les professions juridiques se sont encore développées, contribuant à moderniser les conditions d'exercice de leur activité :

- actions de coopération développées avec le Conseil supérieur du notariat (CSN), visant à doter les notaires d'outils plus performants et à assurer leur convergence avec les outils de la Caisse des dépôts pour une plus grande sécurisation des fonds dont ils sont depo-

sitaires. Participation, aux côtés du CSN, à la coopération franco-chinoise, qui a permis la création d'une Maison du notariat à Shanghai et l'adoption du système notarial de droit latin par la Chine ;

– accompagnement de la démarche de certification ISO des études des AJMJ, dix-huit d'entre elles l'ayant obtenu en 2002 ;

Le banquier de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS)

Les relations avec l'ACOSS s'inscrivent dans un partenariat global favorisant l'optimisation de la gestion de la trésorerie de la Sécurité sociale. Un protocole a été signé avec l'ACOSS, à conduire en 2003, portant sur le projet de réforme de l'ar-

gérées par la Caisse des dépôts représentent à ce jour une enveloppe globale sur six ans de plus de 1 Md€, soit :

– 16 % des crédits communautaires affectés aux programmes Interreg ;

– 13 % des crédits des programmes Urban.

Enfin, la Caisse des dépôts s'est vu confier, fin 2002, cette même fonction d'autorité de paiement dans le cadre de l'expérimentation menée par le conseil régional d'Alsace sur l'Objectif 2 et sur le programme transnational Urbact (capitalisation des expériences des 70 sites Urban, préfiguration de la génération future des programmes Urban), dont la délégation interministérielle à la Ville est autorité de gestion.



La gestion de la Caisse Nationale des Autoroutes (CNA) et d'Autoroutes de France (ADF)

La direction du Bancaire réglementé de la Caisse des dépôts assure la gestion de deux établissements publics administratifs :

– la CNA, qui apporte son concours aux sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes à péage pour le financement de la construction et de l'aménagement de leur réseau. L'encours total des emprunts est de 22,3 Md€ ; deux émissions ont été lancées courant 2002 pour un montant total de 1,4 Md€ ;

– ADF, qui porte les participations de l'Etat dans les sociétés concessionnaires. Une opération majeure est intervenue en 2002 : l'ouverture du capital de la société Autoroutes du Sud de la France (1,8 Md€). En outre, des décrets parus le 5 avril 2002 ont confié à la Caisse des dépôts la gestion de deux établissements publics nationaux à caractère administratif, dont l'objet est de concourir à la mise en œuvre d'une politique internationale des transports : le Fonds pour le développement de l'intermodalité dans les transports et le Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin. ■

– partenariat technologique avec le Conseil national des huissiers de justice (CNHJ), concrétisé par la création d'un centre serveur destiné à favoriser l'échange de données informatisées entre les huissiers et leurs principaux partenaires. Près de 650 huissiers y ont adhéré.

Les consignations et la participation à la restitution des biens des victimes de spoliations

L'Etablissement reçoit en dépôt les fonds consignés en application des textes législatifs et réglementaires ou de décisions de justice. L'encours moyen des consignations, en 2002, s'élève à 2,5 Md€, soit une progression de 9 % par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, la Caisse des dépôts participe à la restitution des biens des victimes de spoliations. Sur saisine de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations, elle a assuré le traitement de 2855 dossiers en 2002.

chitecture de ses comptes et sur les modalités d'alimentation de la trésorerie des organismes.

Le plafond des avances de trésorerie consenties par la Caisse des dépôts à l'ACOSS a été fixé à 4,42 Md€ pour l'année 2002.

La gestion des fonds structurels européens

Depuis la fin de l'année 2000, la Caisse des dépôts s'est engagée dans le développement de la gestion des fonds structurels européens.

A fin 2002, elle assure la mission d'autorité de paiement pour :

– dix Programmes d'Intervention Communautaires (PICs) Interreg, visant la coopération transfrontalière, transnationale ou inter-régionale, dans l'objectif d'un développement coordonné du territoire européen ;

– neuf PICs Urban, qui visent à la revitalisation des zones urbaines en crise ;

– trois programmes d'Actions Innovatrices. Les enveloppes communautaires ainsi

La gestion sous mandat de caisses et de fonds de retraite publics

La gestion d'institutions sociales, dans le domaine de la retraite et de l'indemnisation des risques professionnels, est exercée au sein de la branche Retraites, dans le respect des orientations arrêtées par les mandants et sous leur contrôle. La qualité et la sécurité sont des préoccupations de tous les instants, tandis que l'observation du métier, au niveau international, conduit à s'inspirer des meilleures pratiques pour répondre aux besoins des fonds gérés. Les centres de production d'Angers et de Bordeaux ont placé le client au cœur de leurs préoccupations. Un nouveau système d'information, architecturé selon les normes les plus récentes a été progressivement mis en place pour faire face aux défis que la branche va devoir affronter dans les années à venir, avec la forte montée en charge du nombre de prestations à servir et l'attribution de nouveaux mandats de gestion.

Aujourd'hui, la branche Retraites gère 46 fonds et caisses de retraite représentant près de 2,5 millions de pensionnés (un

retraité sur sept en France), plus de quatre millions d'actifs et 70 000 employeurs.

La Caisse des dépôts gestionnaire institutionnel de caisses et fonds de retraite

→ Les principaux régimes gérés

- Trois grands régimes de retraite par répartition pour les personnels titulaires, contractuels et les ouvriers des fonctions publiques :
 - la CNRACL, caisse de retraite de base des fonctionnaires titulaires des collectivités locales et des établissements hospitaliers, recense 1 733 400 cotisants pour 694 700 pensionnés ;

- l'IRCANTEC, caisse de retraite complémentaire des agents contractuels des trois fonctions publiques – Etat, collectivités locales, hôpitaux – et des élus locaux, compte 2 450 000 cotisants pour 1 500 000 retraités ;

- le Fonds spécial des pensions des ouvriers de l'Etat (FSPOEIE) pour les ouvriers titulaires enregistre 59 000 cotisants pour 111 300 pensionnés.

- Régimes de retraite supplémentaires pour des catégories socioprofessionnelles particulières :

- le Fonds de pension des élus locaux (FONPEL) ;

- le régime de retraite supplémentaire de la Compagnie générale maritime (CGM).

- Fonds d'allocations vieillesse relevant de la solidarité nationale : allocation spéciale vieillesse et allocation supplémentaire du Service de l'allocation spéciale vieillesse (SASV) pour certaines catégories de bénéficiaires particulièrement démunis.

- Fonds nationaux de compensation entre collectivités et établissements publics.

- Rentes d'invalidité, le plus souvent associées à des régimes de retraite.

→ La prise en charge de nouvelles gestions

- La gestion administrative du Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR) a été

confiée à la Caisse des dépôts. Le directeur général de la Caisse des dépôts, Francis Mayer, assure la présidence du Directoire du FRR. En octobre 2002, Raoul Briet a été nommé président du Conseil de surveillance. Au 31 décembre 2002, l'encours du FRR s'élevait à 13 Md€*.

- Le Fonds de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles a pris place au sein de la CNRACL, consacrant ainsi le travail de la Mission invalidité.

- La Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires a demandé à la Caisse des dépôts de l'aider à faire évoluer le système de gestion des prestations vieillesse et invalidité.

La contribution au débat sur les retraites

La branche Retraites contribue activement, depuis plus de dix ans, aux débats nationaux et internationaux sur l'avenir des régimes de retraite.

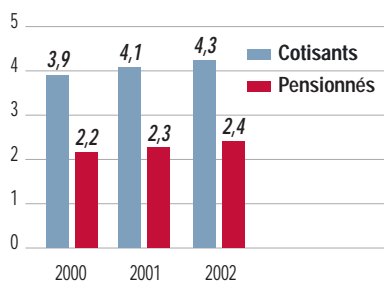
Elle organise, à Bordeaux, un forum devenu un événement annuel incontournable pour tous les acteurs du monde de la retraite. Une publication mensuelle, *Questions Retraite*, et son site, www.cdc.retraites.fr, se font le relais de ses analyses.

Les études menées par ses experts ont largement contribué aux travaux du Conseil d'orientation des retraites (COR).

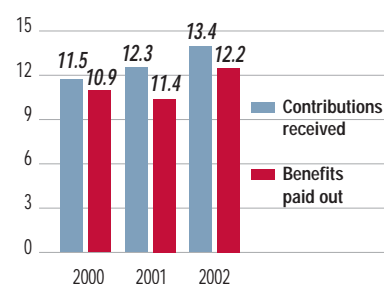
Membre de l'Association internationale de la Sécurité sociale (AISS) et membre fondateur de l'Association européenne des institutions de retraite du secteur public (AEIRSP), dont elle assure l'animation, la branche Retraites observe, analyse et tire les enseignements de la manière dont les grands pays développés traitent d'une problématique partagée.

* A l'horizon 2020, le FRR devra accumuler des réserves de plus de 150 Md€, provenant de recettes publiques, afin d'alimenter le système de retraite par répartition.

Nombre de cotisants et de pensionnés en millions



Flux de cotisations perçues et de prestations versées (en Md€)



La gestion financière des fonds d'épargne réglementés

La collecte de l'épargne centralisée

Dans un contexte économique perturbé, les épargnants sont revenus en 2002 vers des produits financiers liquides et perçus comme très sûrs, notamment les produits



d'épargne réglementée. La collecte de cette épargne, tous produits confondus, s'élève à 4,33 Md€, portant en fin d'année l'encours à plus de 209 Md€ (intérêts capitalisés inclus).

Cette croissance reflète l'attrait de la rémunération de l'épargne réglementée par rapport aux conditions de marché : à 3 % net d'impôt, le livret A offre aux déposants une totale sécurité et une rémunération supérieure à celle des OPCVM monétaires. Il est également possible que le recul de la Bourse en 2002 ait incité les épargnants à se reporter momentanément sur des supports plus sûrs. La collecte en 2002 sur le livret A (1,2 Md€) a ainsi été positive pour la seconde année consécutive. L'encours du Codevi a, quant à lui, progressé de près de 10 % et celui du livret Bleu de près de 6 %.

Les produits d'épargne-logement de la Poste (CEL et PEL), qui allient un taux attractif et une possibilité d'emprunts immobiliers, ont particulièrement bien tiré leur épingle du jeu, les dépôts augmentant de près de 8 %.

En revanche, la collecte nette sur le LEP est très faible (environ 450 M€) par rapport au taux d'intérêt de 4,25 % net d'impôt qu'offre ce produit. Elle confirme la faible diffusion

de ce livret réservé aux ménages payant moins de 600 € d'impôts par an, et que les réseaux bancaires mettent peu en avant. Compte tenu de ces évolutions, la part du livret A dans l'encours des fonds d'épargne centralisés continue de s'éroder lentement : 53,1 % à fin 2002, contre 53,6 % un an auparavant.

Les actifs financiers

Les actifs financiers assurent la liquidité, la sécurité et la rentabilité du système. Dans ce cadre, la structure du portefeuille d'actifs de taux par maturité et par référence de taux est pilotée par la gestion actif-passif en tenant compte de la durée des prêts, ainsi que du comportement observé des dépôts.

Compte tenu de la quasi-stabilité de l'encours des prêts, la croissance du bilan due à la collecte de dépôts se traduit par une progression des actifs financiers : leur valeur bilan* (hors titres pris en pension) s'élève à 111,5 Md€ au 31 décembre 2002 (+ 6,5 %). L'investissement net en titres de taux de plus d'un an représente 10,7 Md€. Après une phase d'investissement forte en début d'année, la baisse des taux intervenue

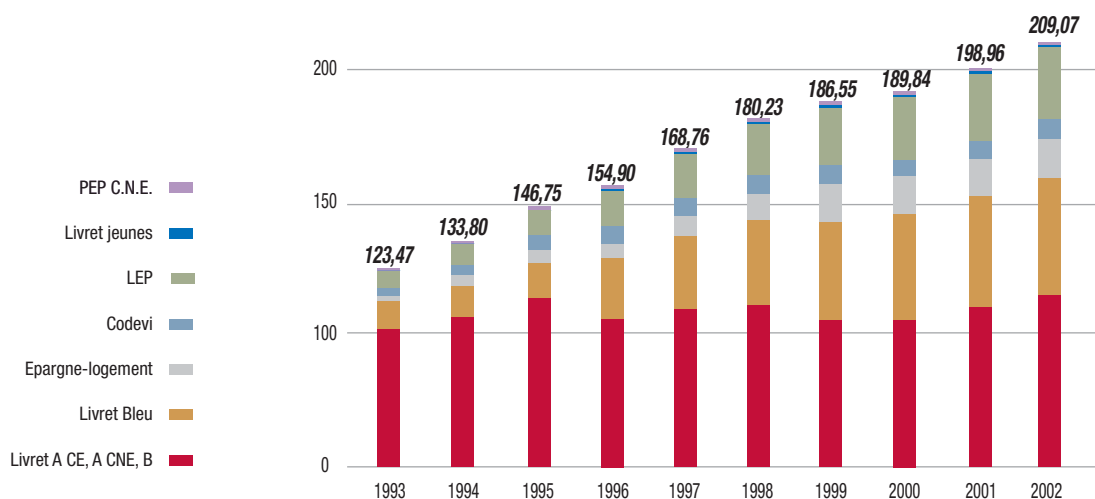
* Pied de coupon pour les actifs de taux.

Flux de collecte centralisés* à la Caisse des dépôts (hors intérêts) (en Md€)

| | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 | 1998 | 1997 | 1996 | 1995 | 1994 | 1993 |
|------------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Livret A | 1,21 | 1,61 | -3,50 | -8,35 | -1,97 | 0,14 | -11,42 | 2,50 | 1,54 | -5,06 |
| LEP | 0,45 | 0,72 | 1,33 | 3,37 | 3,23 | 3,60 | 8,64 | 0,73 | 0,64 | -0,35 |
| Livret Bleu | 0,77 | -0,20 | -0,61 | 4,50 | 2,38 | 2,29 | 0,37 | 1,23 | 1,98 | 0,82 |
| Codevi | 0,68 | 0,61 | -0,60 | -0,24 | 0,37 | -0,03 | 1,31 | 1,43 | 0,90 | 0,17 |
| Epargne logement | 1,15 | 0,98 | 0,88 | 2,16 | 2,06 | 2,16 | 3,41 | 1,28 | 1,30 | 1,14 |
| Autres fonds | 0,07 | -0,13 | -0,41 | -0,18 | -0,03 | 0,26 | 0,70 | 0,11 | -1,23 | -0,12 |
| TOTAL | 4,33 | 3,59 | -2,91 | 1,26 | 6,04 | 8,42 | 3,01 | 7,28 | 5,13 | -3,40 |

* L'épargne-logement, le livret jeunes et le PEP centralisés à la Caisse des dépôts sont uniquement ceux distribués par les guichets de La Poste.
Pour 2002 : montants provisoires, établis sous réserve de régularisations ultérieures.
Livret Bleu : centralisation progressive du stock de 1991 à 1999 inclus.

Evolution des encours centralisés à la Caisse des dépôts (capitalisation des intérêts comprise) (en Md€)



ensuite n'a pas été propice à un rallongement des investissements en titres de taux et la sensibilité des portefeuilles a baissé de nouveau de 0,4 point.

La performance du portefeuille de taux sur l'année 2002 s'élève à 7,2%, intermédiaire entre celle de l'indice i-Boxx Etat-France 1-3 ans (+ 5,7%) et celle de l'indice i-Boxx Etat-France 3-5 ans (+ 8,5%) : la maturité du portefeuille le situe entre ces références. L'élargissement des possibilités d'investissements à l'espace économique européen a permis d'accroître la diversification des portefeuilles dans le cadre du nouveau code d'investissement, assorti de règles prudentielles renforcées, mis en vigueur début 2002 par le ministre de l'Economie et des Finances. Les investissements se sont portés dans un premier temps vers les titres d'émetteurs souverains de la zone euro (achat net de 5 Md€) et ensuite vers des titres obligataires émis par les entreprises et les titrisations. La part des titres d'Etat français reste prépondérante dans les portefeuilles de taux (62%). La qualité

Structure du portefeuille des fonds d'épargne

| | 31/12/02 | 31/12/01 | 31/12/00 | 31/12/99 | 31/12/98 |
|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Taux fixe < 1 an et liquidités | 16,9% | 17,7% | 15,5% | 12,5% | 25,7% |
| Taux fixe 1 à 5 ans | 35,0% | 37,7% | 42,4% | 39,7% | 31,6% |
| Taux fixe > 5 ans | 28,0% | 32,9% | 32,6% | 39,3% | 33,7% |
| Autres actifs de taux | 14,0% | 6,0% | 4,0% | 4,3% | 6,0% |
| Actions | 6,1% | 5,8% | 5,4% | 4,1% | 3,1% |
| TOTAL | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |

Fonds d'épargne : synthèse des ressources et des emplois (en M€)

| | réalisé 2002 | réalisé 2001 | % Evolution |
|---|-----------------|-----------------|---------------|
| RESSOURCES | | | |
| Epargne centralisée | 4 327 | 3 588 | 20,6 % |
| Revenus, remboursements et autres | 16 764 | 15 275 | 9,7 % |
| Total des ressources brutes | 21 090 | 18 863 | 11,8 % |
| Commissions * | - 3 348 | - 3 187 | 5,1 % |
| Prélèvements | - 2 893 | - 3 049 | - 5,1 % |
| Total des ressources nettes | 14 850 | 12 628 | 17,6 % |
| Remboursements anticipés | 910 | 588 | 54,9 % |
| Total des ressources disponibles | 15 760 | 13 215 | 19,3 % |
| EMPLOIS | | | |
| Prêts | 8 346 | 7 701 | 8,4 % |
| Actifs financiers nets | 7 413 | 5 514 | 34,4 % |
| Total des emplois | 15 760 | 13 215 | 19,3 % |

* Y compris intérêts déposants pour le Codevi et le livret Bleu.



Immeuble Austerlitz, Caisse des dépôts - Paris

de crédit des portefeuilles est très élevée, avec une notation moyenne de AA.

Le portefeuille actions des fonds d'épargne accuse une performance négative de - 29,5 %, mais supérieure de 4,25 % au CAC 40 (- 33,75 % en 2002).

L'augmentation de la part des actions dans les portefeuilles des fonds d'épargne, concentrée sur des valeurs très décotées mais dont les situations financières restent saines, a été poursuivie. La valeur au bilan s'accroît ainsi de 788 M€, pour atteindre 6,8 Md€.

L'équilibre financier des fonds d'épargne

Grâce au dynamisme de la collecte et à la stabilité globale des encours de prêts, les fonds d'épargne affichent une situation globale de liquidité très confortable. La part des actifs financiers dans le bilan approche

51 %. Le ratio de liquidité (actifs financiers rapportés aux dépôts) atteint 38 % pour le livret A et 88 % pour le LEP.

Le résultat sur l'ensemble du périmètre est de 527 M€, en très net retrait par rapport à l'année précédente (2 210 M€). En effet, la marge d'intérêt continue de se réduire, notamment sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt de marché et du taux moyen sur l'encours de prêts, tandis que la ressource demeure chère en l'absence de variation des taux réglementés. Par ailleurs, malgré la politique prudente des fonds d'épargne et une performance meilleure que le marché, les portefeuilles d'actions ont enregistré un accroissement global des provisions pour dépréciation de 1,3 Md€. Le prélèvement opéré par l'Etat au titre de la rémunération de sa garantie a représenté 2,9 Md€ en 2002 contre 3,05 Md€ en 2001. ■

La Caisse des dépôts finance, sur fonds d'épargne, des investissements d'intérêt général. Comme les années précédentes, l'habitat locatif social et la politique de la ville ont constitué en 2002, les deux axes de financement, avec un flux de prêts de 4 Md€, en recul de 7,4 % par rapport à 2001. Au-delà de cette tendance, on observe des évolutions contrastées : alors que les prêts en faveur de la construction de logements sociaux locatifs ont progressé de 4,7 % pour s'établir à 2,3 Md€, ceux consacrés à la politique de la ville

ont reculé de 27 %.

En fin d'exercice, l'encours des prêts de la Caisse des dépôts au logement social et à la politique de la ville s'est élevé à 78,7 Md€, contre 77,6 Md€ fin 2001.



La Caisse des dépôts prêteur public

Les prêts au logement social et à la politique de la ville

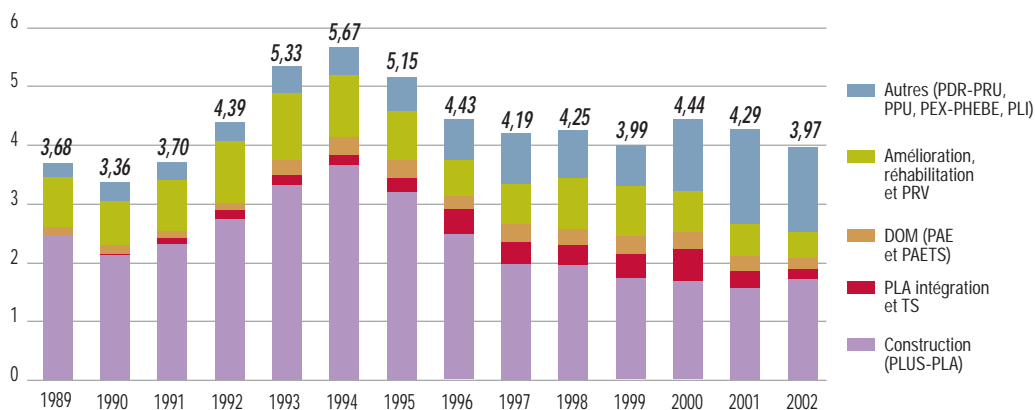
Les versements de prêts sur fonds d'épargne, dédiés à l'habitat et à la ville, se sont élevés à 4 Md€ en 2002, en diminution de 7,4 % par rapport à l'année précédente. Sur la même période, le niveau des émissions a progressé de 10,7 %.

L'année 2002 a été marquée par un recentrage de l'activité de prêts sur son champ d'intervention traditionnel, le financement du logement social, en particulier à travers les prêts construction neuve et acquisition-amélioration : ceux-ci sont passés de 50,8 % à 57,4 % du total des versements de l'année.

Construction de logements locatifs sociaux : 2,3 Md€ de prêts (+ 4,7 %)

Après cinq années au cours desquelles les prêts en faveur de la construction et acquisition-amélioration ont enregistré un ralentissement, 2002 aura été une année de reprise. Les versements s'établissent à 2,3 Md€, en hausse de 4,7 % par rapport à 2001, sous l'effet conjugué de la reprise des versements de prêts PLUS (dans le cadre du plan de relance engagé au printemps 2001 par les Pouvoirs publics), du développement des financements en faveur des opérations de construction-démolition

Evolution des financements habitat-ville (en Md€)



(+ 109%), et du lancement des premières opérations financées en PLS.

Depuis mars 2001, la Caisse des dépôts assure la distribution directe du Prêt Locatif Social (PLS) dans le cadre d'une enveloppe réservataire, parallèlement à sa mission de refinancement sur fonds d'épargne des établissements bancaires sélectionnés par voie d'adjudication pour sa distribution.

Les premiers versements de PLS émis par la Caisse des dépôts ont eu lieu en 2002 et se sont élevés à 62 M€. Les émissions 2002 représentent 136 M€, en progression de 36 % par rapport à 2001. Cette croissance laisse présager d'une montée en charge régulière des versements sur ce produit, qui permet aux organismes de s'ouvrir à une clientèle dont les ressources sont sensiblement supérieures aux plafonds du PLUS.

En 2002, les prêts en faveur du logement intermédiaire (PLI) ont enregistré un regain d'intérêt avec des versements à 80 M€ contre 75 M€ en 2001, soit une progression de 7 %. Cette tendance est confirmée

par la nette croissance des émissions qui progressent de 87 % par rapport à 2001.

L'impact positif du plan de relance devrait, par ailleurs, se poursuivre sur les deux prochaines années et assurer un niveau élevé pour les financements construction-acquisition.

Logement des plus démunis

Les opérations en faveur des plus démunis sont aujourd'hui financées, pour une large part, par le PLUS, qui prévoit l'accueil dans chaque programme d'au moins 30 % de ménages disposant des ressources les plus faibles (60 % des plafonds du PLUS). Le PLA intégration, créé parallèlement à la réforme du PLUS, permet également aux organismes de développer une offre de logements pour les ménages les plus modestes, qui nécessitent en outre un accompagnement social. Son taux d'emprunt plus faible, associé aux subventions de l'Etat, constitue un facteur d'équilibre déterminant pour ce type d'opération. Les financements PLAI ont quasiment triplé en

2002 (100 M€ de prêts émis pour 4 000 logements construits ou acquis et améliorés contre 33 M€ et 1 162 logements en 2001).

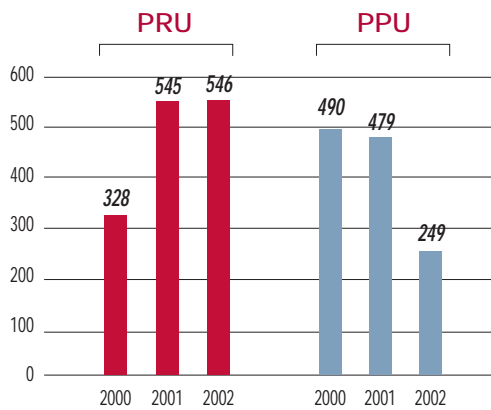
Habitat des populations fragilisées : augmentation de 20 % des prêts

Les prêts PHARE, lancés avec succès en 2000, progressent de nouveau en 2002 (+ 20 %) pour représenter 258 M€ de versements, confirmant l'importance croissante des besoins d'hébergement en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des jeunes en insertion.

Amélioration de l'habitat : recul des prêts (- 21 %)

Les prêts à l'amélioration ont enregistré une baisse sensible pour la deuxième année consécutive (- 21 % en 2002, avec 434 M€ de versements, contre 549 M€ en 2001). L'impact limité de ces opérations d'amélioration sur les patrimoines mal adaptés oriente aujourd'hui les organismes vers des opérations de plus grande ampleur, pré-

Prêts Renouvellement Urbain (PRU) et Prêts Projets Urbains (PPU) – Versements (en M€)



voyant la démolition de logements déqualifiés ou la restructuration du parc. Ces dernières opérations sont financées à l'aide du Prêt Renouvellement Urbain (PRU), dont les conditions de taux favorables contribuent à l'équilibre financier global du projet.

Politique de la ville et renouvellement urbain : évolution contrastée

Les financements en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain ont diminué en 2002, avec 0,8 Md€ de versements contre 1 Md€ en 2001. Cette évolution est néanmoins très contrastée selon le type d'intervention financée.

La part des Prêts Renouvellement Urbain (PRU) en faveur du logement augmente fortement et représente près de la moitié des PRU émis en 2002, contre seulement 35 % en 2001. Cette progression est essentiellement due au doublement du volume des prêts destinés aux opérations de construction-démolition, le volume des

PRU en faveur de la réhabilitation des logements sociaux étant, pour sa part, en légère progression (+ 5%).

Les versements de PRU aménagement et équipement, que les collectivités locales mobilisent sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, diminuent en revanche de 21 % sur l'année 2002. La gestion minutieuse de l'enveloppe de prêts disponible a en effet, conduit les élus à donner

Les prêts hors habitat-ville

L'encours des anciens prêts à l'équipement des collectivités locales, qui ne sont plus distribués depuis une douzaine d'années, est en voie d'extinction. A 6 Md€ fin 2002, il s'inscrit en diminution de 19% par rapport à 2001. La distribution de prêts principaux et de prêts complémentaires d'épargne-logement par La Poste sur les ressources de l'épargne-logement de la Caisse Nationale d'Epargne (CNE) progresse, avec 3,55 Md€ de versements, de + 23 % par rapport à 2001. L'encours de ces prêts augmente

une priorité aux projets habitat ayant maintenant atteint une certaine maturité.

Le fléchissement des versements de Prêts Projets Urbains (PPU), constaté en 2001, se poursuit en 2002 (- 48%). La baisse des versements en PPU est due à la fois à une moindre mobilisation de ce produit par les organismes HLM d'Ile-de-France et à la stagnation à un niveau bas de la consommation des PPU par les collectivités locales (en raison d'un taux moins attractif et d'un ralentissement de leurs investissements financés par emprunt).

Néanmoins, les chantiers de renouvellement urbain et l'enjeu social qu'ils sous-tendent restent très importants. Les enveloppes de prêts PPU (1,5 Md€) et PRU (2,3 Md€) sont renouvelées respectivement jusqu'en 2004 et 2005.

Encours de prêts habitat et ville : 78,2 Md€

L'encours des prêts sur fonds d'épargne en faveur de l'habitat et de la ville est passé de 77,1 Md€ en 2001 à 78,2 Md€ en 2002. Cette progression, constatée depuis trois ans, s'explique par l'effet combiné du flux de prêts nouveaux et d'un niveau contenu de remboursements anticipés (180,9 M€ soit 0,2% de l'encours habitat). Les réaménagements des prêts sont essentiellement liés à des opérations de compactage, destinées à simplifier et à fiabiliser la gestion des encours. ■

fortement (+ 16 %) : il a plus que doublé depuis fin 1998.

A la demande de l'Etat, la Caisse des dépôts a mis en place en 2002 un prêt sur ressources Codevi pour refinancer le CEPME à hauteur de 350 M€. Par ailleurs, un refinancement de 161 M€ a été mis en place en faveur des Caisses d'Epargne d'Alsace et de Moselle dans le cadre d'un plan triennal lié à la suppression du régime spécifique de centralisation du livret A de ces Caisses, intervenue en 1999. ■

La Caisse des dépôts, partenaire historique des collectivités territoriales, contribue par son expertise d'ingénierie et ses compétences d'investisseur avisé à l'émergence et la réalisation des projets des décideurs locaux. Accompagnant la décentralisation financière, la Caisse des dépôts intervient en relais et en partenariat avec des opérateurs privés pour mettre au service des politiques publiques nationales et locales les moyens nécessaires à la couverture des besoins géographiques, économiques

ou sociaux non spontanément satisfaits par le marché. Sur longue période, la Caisse des dépôts consacre environ un tiers de son résultat consolidé à ces interventions, majoritairement composées d'investissements, mais également d'appuis à l'ingénierie, de garanties et de préfinancements de subventions. Au total, 448 M€ ont été mobilisés en 2002, et 1,2 Md€ sur les trois dernières années.



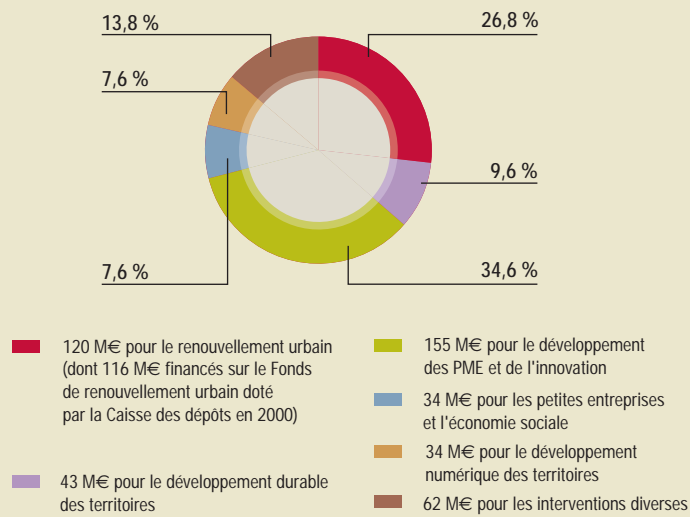
La Caisse des dépôts investisseur d'intérêt général de long terme

Le développement des PME et de l'innovation

Au sein de la direction des PME et de l'innovation (DPMEI) chargée de l'ensemble des interventions dans ce domaine, le principal outil est CDC PME. Cette filiale totalise, fin 2002, 1 112 M€ d'actifs gérés, dont 645 M€ pour compte de tiers, et un portefeuille de plus de 120 fonds et sociétés de capital-investissement actionnaires d'environ 2 500 entreprises. Cela fait de CDC PME un des grands acteurs du marché français et le principal partenaire du Fonds européen d'investissement (FEI) en France.

Ses investissements s'effectuent toujours en partenariat avec des investisseurs privés, en règle générale majoritaires, et pour l'essentiel de façon indirecte. Ils visent la meilleure rentabilité possible sur des segments de marché présentant des risques ou des difficultés particulières et donc reconnus comme insuffisamment développés. En 2002, les engagements pris par la Caisse des dépôts, notamment au travers de CDC PME, s'élèvent à 155 M€, non compris le rachat de la participation des Banques Populaires dans la BDPME. Ces engage-

Investisseur d'intérêt général : 448 M€ mobilisés en 2002



ments sont répartis de la façon suivante :

- 22,5 M€ au profit d'organismes régionaux de participations ;
- 13,4 M€ dans des fonds d'amorçage et de capital-risque.

Au total, CDC PME est actionnaire ou souscripteur de 64 organismes régionaux de participations pour un montant de 160 M€, et sponsor de 15 fonds d'amorçage régionaux ou nationaux pour un montant de 49,5 M€ ;

- 20,2 M€ dans des organismes nationaux de capital-investissement, principalement pour la transmission d'entreprises ;
- 20 M€ en faveur des valeurs de croissance, c'est-à-dire des PME dont la capitalisation boursière est inférieure à 700 M€ ;
- 45 M€ pour le rachat de la participation des Banques Populaires dans la BDPME ;
- 23,2 M€ dans le Fonds Garantie Capital PME géré par Sofaris.

Deux grandes catégories d'investissement

● **Le capital-investissement régional** et des fonds nationaux co-investissant avec

lui (Siparex, Alliance entreprendre, Avenir entreprises), dont la cible est constituée par la création, le développement et la transmission de PME-PMI industrielles et de services classiques, de taille petite ou moyenne, qui n'ont pas bénéficié de la croissance à deux chiffres du marché.

Sur cet axe historique développé par CDC PME, qui est aujourd'hui le premier contributeur au développement du marché français du capital-investissement de proximité, l'action est restée soutenue en 2002. Elle a, de plus, amplifié son action structurante auprès des investisseurs régionaux en lançant aux côtés d'autres investisseurs le Fonds pour le capital-investissement régional (FCIR), doté de 70 M€ souscrits par le FEI (20 M€), Sanpaolo IMI (10 M€) et CDC PME (40 M€). Logé dans sa filiale de gestion pour compte de tiers FP Gestion, le fonds a déjà engagé 12 M€ en décembre 2002.

● **Les entreprises technologiques** aux stades les moins bien financés de leur cycle de vie : amorçage, capital-risque cen-

tré sur les jeunes entreprises innovantes et au titre des portefeuilles de placement de la Caisse des dépôts, valeurs cotées de petite capitalisation. Ces actions sont menées en appui des politiques gouvernementales, aux côtés d'investisseurs privés, soit par CDC PME, soit par FP Gestion et par CDC PME Gestion sur les marchés cotés.

La gestion des fonds de capital-risque

Outre le FCIR, FP Gestion gère un autre fonds de fonds et un fonds de co-investissement ouverts à des tiers, principalement l'Etat et le Fonds européen d'investissement :

- **FPCR** : les Fonds publics (91,5 M€), Fonds BEI (45,7 M€) et Fonds de promotion pour le capital-risque (150 M€) ont déjà souscrit pour un montant total de 145,9 M€ dans 27 fonds. Ces 27 fonds totalisent un potentiel d'investissement de 1 057 M€, soit un effet de levier de 7.

- **FCJE** : le Fonds de co-investissement pour les jeunes entreprises.

Ce fonds de 90 M€ créé en 2002 par la Caisse des dépôts, l'Etat et le FEI, investit, à la demande et aux côtés d'autres véhicules d'investissement, dans de jeunes

entreprises technologiques, principalement lors de seconds tours de financement. Fin 2002, le FCJE a reçu 281 dossiers et réalisé 18 investissements pour un montant de 13,1 M€.

La participation au développement des marchés de valeur de croissance

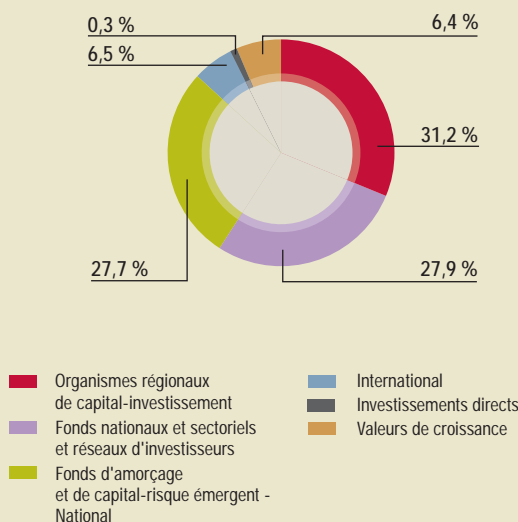
CDC PME Gestion, société de gestion d'OPCVM, créée en décembre 2001, gère le FCP CDC PME Croissance.

Cette activité réalisée au titre des portefeuilles de placement de la Caisse des dépôts permet de prolonger le renforcement des fonds propres des entreprises par des investissements dans des sociétés cotées de petite capitalisation, dans un créneau insuffisamment financé par l'initiative privée. Fin 2002, CDC PME Gestion avait réalisé une cinquantaine d'investissements dans un univers composé d'environ 800 sociétés françaises, dont la capitalisation boursière était inférieure à 700 M€. Le taux d'investissement du FCP depuis son lancement atteint un peu plus de 55 %.

Développement des activités internationales et européennes de CDC PME

Ce développement a deux objectifs : le développement du capital-risque dans des pays en émergence proches de la France, et notamment au Maghreb (participation à trois fonds pour un montant de 3 M€) ; la mise en place de partenariats avec des acteurs étrangers permettant de développer l'ouverture internationale des fonds d'investissements français, notamment au travers de participations croisées. CDC PME a réalisé en 2002 deux investissements en Europe aux côtés de grands partenaires du groupe Caisse des dépôts : en Allemagne, elle a rejoint la Bayerische Landesbank dans le fonds de capital-risque en biotechnologie BioM VC (pour 1,1 M€) ; en Italie, elle a souscrit au Fonds de promotion du capital-risque pour le Mezzogiorno (pour 10 M€) mis en place par Sanpaolo IMI. ■

Répartition du portefeuille au 31 décembre 2002 (y compris engagements hors bilan)



L'accompagnement du renouvellement urbain

La Caisse des dépôts a, en 2002, poursuivi les actions engagées dans le cadre de son programme Renouvellement Urbain. Ce programme, issu d'une convention signée avec l'Etat en octobre 1998 et actualisée en juin 2000, a pour objet d'impulser et de favoriser des investissements de renouvellement urbain au travers de plusieurs modalités d'intervention financière.

Ces investissements s'inscrivent, à l'échelle de la ville et du quartier, dans une démarche d'ensemble, indispensable pour assurer la transformation durable du territoire concerné et son insertion dans le tissu urbain environnant.

Par son activité d'investisseur en partenariat public-privé et de prêteur public, la Caisse des dépôts s'affirme comme l'opérateur financier public de référence dans le financement du renouvellement urbain.

Des actions diversifiées

Un vivier de 300 projets est répertorié et tenu à jour, dans lequel plus de 150 projets opérationnels font l'objet d'une implication significative de la Caisse des dépôts. Ces projets s'inscrivent dans la géographie prioritaire de la politique de la ville. Ils ont fait l'objet d'une contractualisation avec l'Etat, en tant que GPV (grands projets de ville), ORU (opérations de renouvellement urbain) ou autres

projets de renouvellement dans le cadre de contrats de ville.

Ces projets portent principalement sur le réaménagement de grands ensembles d'habitat social par la programmation d'opérations de démolition et de reconstruction de logements sociaux, d'aménagements et d'équipements publics, d'infrastructures de transport destinées à les désenclaver et d'opérations de développement économique et commercial. Ils concernent également des opérations de requalification de friches urbaines ou industrielles (Seine-Saint-Denis, banlieue lyonnaise, agglomération de Creil, etc.) et de traitement de quartiers anciens dans des centres-villes (Roubaix, Bordeaux, Perpignan, etc.).

Des actions particulières ont également été poursuivies sur le traitement des copropriétés en difficulté ; les interventions financières de la Caisse des dépôts se développent dans le cadre d'une convention passée avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), visant à offrir aux collectivités locales et aux opérateurs, *via* les banques locales, un service financier global comprenant les subventions de l'ANAH et des financements de la Caisse des dépôts. Celle-ci a également mis en œuvre, conformément aux accords conclus avec l'Etat, un dispositif nouveau visant à promouvoir les activités économiques et l'emploi dans les



quartiers de renouvellement urbain. Ce dispositif associe les quatre principaux réseaux d'appui à la création d'entreprises⁽¹⁾. Cette action fait l'objet d'une coordination étroite entre le programme Renouvellement Urbain et le programme d'Appui à la création d'entreprises et de développement de l'économie solidaire de la Caisse des dépôts.

(1) L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), France Active, France Initiative Réseau et le réseau Entreprendre.

Fonds d'investissement pour le Renouvellement Urbain (FRU) (en M€)

| ENGAGEMENTS RÉALISÉS | 2002 | 2001 | 2000 |
|--|------------|------------|-----------|
| Crédits d'ingénierie | 17 | 15 | 18 |
| Préfinancement de subventions | 42 | 53 | 11 |
| Portage foncier ou immobilier | 2 | 6 | 0 |
| Fonds propres opérateurs publics | 15 | 12 | 0 |
| Fonds propres opérations immobilières (public-privé) | 10 | 13 | 27 |
| Fonds de garantie | 25 | 3 | 0 |
| Capitalisation SIR | 5 | 11 | 0 |
| TOTAL DES ENGAGEMENTS | 116 | 113 | 56 |
| Bonification des Prêts Renouvellement Urbain (PRU) | 0 | 0 | 95 |

Deux types d'intervention financière

La Caisse des dépôts mobilise des concours financiers spécifiques :

- le Fonds Renouvellement Urbain (FRU) créé dans le cadre de la convention triennale Caisse des dépôts-Etat du 29 juin 2000. Les actions menées par le FRU sont financées par le dividende exceptionnel de 457 M€ versé par la Caisse des dépôts au titre de l'exercice 2000. Les investissements engagés en 2002 se sont élevés à 116 M€ ;
- des Prêts Projets Urbains (PPU) et Prêts Renouvellement Urbain (PRU) financés sur fonds d'épargne. Depuis 1999, deux enveloppes de prêts PRU et de prêts PPU ont aussi été mobilisées (1,52 Md€ chacune). Elles ont été renouvelées à hauteur de 2,28 Md€ pour les PRU et de 1,52 Md€ pour les PPU.

En 2002, les niveaux d'engagements et de versements ont été significatifs. Ils se sont élevés respectivement à 379 M€ et 249 M€ pour les PPU, et à 776 M€ et 546 M€ pour les PRU.

Par ailleurs, les études préalables à la mise d'un fonds de garantie ont été menées à bien. Ce fonds est destiné à garantir les prêts PRU et PPU, en complément des collectivités locales, ainsi que les prêts bancaires octroyés à des opérateurs participant à des opérations de renouvellement urbain aux côtés de la Caisse des dépôts. Ce fonds devrait être opérationnel au cours du premier semestre 2003.

Enfin, la première société d'investissement régional, la SIR Batixia, en région Nord-Pas-de-Calais, a été créée en octobre 2002. Société sans agrément bancaire, elle est dotée d'un capital de 20 M€ réparti entre la SDR (41 %), le Conseil régional (34 %) et la Caisse des dépôts (25 %). ■



L'appui au développement des territoires

La Caisse des dépôts apporte son appui aux collectivités locales pour favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets porteurs de développement sur leur territoire. Les directions régionales ont recensé près de 150 projets qu'elles accompagnent avec l'appui de la direction du Développement local et des participations et de son réseau d'experts.

Dans le cadre du programme d'Appui au développement durable des territoires, la Caisse des dépôts a engagé 43 M€ en 2002, soit une progression de 19 % par rapport à 2001.

Elle est intervenue :

- en amont, pour favoriser l'organisation et la qualification des territoires, en application de la convention avec la DATAR signée en 2000. Elle est intervenue notamment à travers son service Mairie-Conseils et l'association Entreprises Territoires et Développement ;
- en cofinancement d'études opérationnelles de projets d'investissement à vocation culturelle, économique ou touristique, et pour la protection de l'environnement ;
- en investissant dans des sociétés (SEM, SA, SCI, etc.) patrimoniale ou d'exploitation d'équipements d'intérêt général.

L'exercice 2002 a validé le choix des thèmes prioritaires d'intervention retenus par la Caisse des dépôts :

- les sites et territoires en reconversion économique, ainsi que l'immobilier d'entreprise adapté aux stratégies locales. Cela s'est concrétisé par la signature de conventions de partenariat avec AREVA, GIAT Industries et le ministère de la Défense, et

la reconversion de 15 000 m² de locaux industriels au Creusot ;

- la valorisation du patrimoine culturel et touristique, notamment par le montage d'opérations de requalification de l'immobilier de loisir des stations touristiques à la mer comme à la montagne ;

- la protection de l'environnement et en particulier les projets de valorisation des déchets et de production d'énergies renouvelables, avec, notamment, la participation au Fonds d'investissement de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (FIDEME), premier fonds d'investissement dans ce domaine, créé avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et des investisseurs privés.

Le portefeuille de participations de la Caisse des dépôts dans plus de 500 opérateurs de politiques publiques locales (essentiellement des Sociétés d'économie mixte, mais aussi des sociétés d'investissement et des SCI), et d'un montant de plus de 250 M€, s'affirme comme un atout véritable pour contribuer à la mise en œuvre des projets de développement portés par les collectivités territoriales. ■

L'accompagnement du développement numérique des territoires

La Caisse des dépôts, au travers de la direction des Nouvelles technologies de l'information et de la communication (DNTIC), accompagne les projets des collectivités locales dans le domaine du développement numérique et de l'utilisation de services internet. Elle a diversifié ses outils d'intervention en devenant un prescripteur actif du montage de projets en partenariat public-privé (PPP), accentuant ainsi ses perspectives d'investisseur d'intérêt général.

Le programme de développement numérique des territoires

Le mandat d'intervention de la Caisse des dépôts a été renouvelé et renforcé par les décisions du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) de décembre 2002. En liaison avec le réseau des directions régionales, la DNTIC assiste les projets des collectivités en matière d'infrastructures et de services haut débit et leurs initiatives de déploiement d'espaces publics numériques (cyberbases). 140 projets d'infrastructures et 40 projets locaux dans les services constituent le vivier de projets pour lesquels 230 M€ de fonds propres sont prévus.

34 M€ ont été engagés en 2002 :

– 7 projets sont aujourd'hui concrétisés. La Caisse des dépôts a, en 2002, investi dans les infrastructures du Sipperec et du Grand Toulouse, qui s'inscrivent dans les objectifs du programme e-Europe 2005 pour l'accès large bande ;

– 20 projets sont en phase de montage avancé au niveau départemental, mais également régional (Alsace, Poitou-Charentes, Réunion) ;

– des projets émergents d'e-éducation et d'e-santé sont accompagnés en ingénierie.

L'objectif d'ouverture de 400 cyberbases, inscrit dans le mandat du CISI de 2000, a constitué un levier important pour la DNTIC qui a accompagné dix appels à projets régionaux ou départementaux, à l'instar des projets de Midi-Pyrénées et de Côte-d'Or.

Internet au service des collectivités locales

C'est en juin 2002 que le site « Mercure » a fait place au nouveau site « Localtis ». Ce dernier propose 23 rubriques d'actualités alimentées quotidiennement et une page d'accueil présentant chaque jour les informations essentielles pour les élus et les responsables de l'administration territoriale, qu'ils soient spécialistes ou généralistes.

Les collectivités locales et les usagers

SPL (Service Public Local), fruit de la coopération de la Caisse des dépôts avec la Documentation française, la Délégation interministérielle à la réforme de l'Etat (DIRE) et l'Association des maires de France (AMF), a été lancé en août 2002. Ce nouveau service avait déjà conquis une vingtaine de collectivités territoriales en décembre, et suscité un intérêt réel chez une cinquantaine de nouveaux acteurs publics en offrant une déclinaison locale du portail de l'administration française.

Le « portail de l'Etablissement public »

La réalisation de sites en commun entre les métiers de la Caisse des dépôts et CDC Mercure s'est poursuivie afin de rendre ces sites plus ergonomiques et plus performants dans une volonté partagée de mieux satisfaire les clients de l'Etablissement. Le projet de « Portail de l'Etablissement public » a ainsi fait l'objet d'études préalables, qui doivent permettre son implémentation à partir de 2003.

L'implication de la Caisse des dépôts dans la dématérialisation de l'achat public

AchatPublic.com est la nouvelle société chargée de faciliter le développement de l'achat public en ligne, préconisé à la fois par les Pouvoirs publics et par l'Europe à l'horizon 2005. La Caisse des dépôts intervient en tant qu'investisseur dans le cadre d'un partenariat public-privé innovant aux côtés de l'UGAP (centrale d'achat public française) pour la création de la société AchatPublic.com.

L'objet de cette nouvelle société, à laquelle participent également DEXIA, le groupe Moniteur et France Telecom, est d'offrir aux organismes publics de toutes tailles un outil permettant les achats publics sous forme électronique. Elle a également pour objet de faciliter l'accès des petites entreprises aux marchés publics dans un environnement de haute sécurité juridique et technique en s'appuyant sur internet. La nécessité de la confiance dans les échanges de données numériques entraîne le développement de nouveaux services. Ces plateformes, alliant échange et sécurité des transactions, sont une condition indispensable de la dématérialisation des flux d'informations administratives. ■



Le financement des très petites entreprises et de l'économie sociale

Créée en juin 2001 au sein de la Caisse des dépôts pour financer et appuyer des démarches entrepreneuriales d'emploi et de cohésion sociale, la direction des Petites entreprises et de l'économie sociale (DPES) a, en 2002, engagé 33,5 M€, dont 17,9 M€

ces réseaux au sein de la Fédération FORCE.

Au plan régional, les directions régionales participent aux Plans régionaux de création et transmission d'entreprises (PRCTE). Une expérimentation a été conduite avec le



en investissement. Depuis le lancement du programme PME Emplois en 1998, les activités tournées vers les très petites entreprises (TPE) et l'économie sociale représentent 103,4 M€ d'engagements à fin 2002, avec une progression de 80 % au cours des deux dernières années.

Priorité à l'appui à la création d'entreprises

Depuis 1998, en finançant les Associations de prêts d'honneur, la Caisse des dépôts a soutenu 12 800 entreprises, qui ont créé 27 700 emplois. Elle a en effet permis la réalisation de 68 M€ de prêts d'honneur, avec un effet levier de 4 auprès des banques. La Caisse des dépôts joue également un rôle structurant des acteurs de la création. Au plan national, elle a signé des conventions triennales avec France Active et ADIE, qui sont complétées début 2003 par des conventions avec Réseau Entreprendre, France Initiative Réseau et le Réseau des boutiques de gestion. Elle appuie la structuration et la cohérence de

ministère de la Ville sur 11 sites pour faire pénétrer la création d'entreprises dans les quartiers sensibles. La Caisse des dépôts intervient également fortement sur la création d'entreprises en milieu rural. La volonté du gouvernement, à travers la loi sur l'initiative économique, de faire de la création d'entreprises une de ses priorités, conduit la Caisse des dépôts à accroître son engagement dans ce secteur et à accompagner la décentralisation.

Développement et structuration des finances solidaires

La Caisse des dépôts a contribué à développer et à mieux structurer les finances solidaires. Elle a participé à l'augmentation du capital de l'Institut de Développement de l'Économie Sociale (IDES), organisme de fonds propres, et encouragé la constitution d'un pôle de garantie, avec France Active Garantie (FAG), qui a repris la gestion des trois fonds de garantie de l'IDES.

Cette structuration de la garantie de l'éco-

nomie solidaire se poursuivra avec la relance de SOGAMA Crédit Associatif, en cohérence avec France Active. Enfin, la Caisse des dépôts a, pour la première fois, signé une convention avec l'Association Finance et Solidarité (FINANSOL), regroupement de l'ensemble des organismes de finances solidaires.

Initiatives socio-économiques : appui à leur valorisation

En 2002, la Caisse des dépôts a mis en œuvre la convention signée avec l'État sur la consolidation économique des Nouveaux Services. L'accent a été mis sur les diagnostics territoriaux et les dispositifs locaux d'accompagnement. Au plan national, la Caisse des dépôts a participé à la création de l'Agence de valorisation des initiatives socio-économiques, AVISE, qui jouera un rôle d'ingénierie et de transfert de savoir-faire dans ce secteur. ■